

PLAN D'ACTION

— À L'ÉGARD DES —
PERSONNES HANDICAPÉES

RETRAITE QUÉBEC

2017-2019

Table des matières

Introduction	4
Portrait de Retraite Québec et de ses secteurs d'activité	5
Mission	5
Vision	5
Secteurs d'activité	5
Engagement de Retraite Québec à réduire les obstacles	7
Bilan des mesures prises au cours de l'année 2016	8
Reddition de comptes gouvernementale	9
Politique gouvernementale <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i>	9
Autres actions à l'égard des personnes handicapées	11
Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et accès à l'égalité en emploi	12
Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	13
Obstacles ciblés et mesures retenues pour les années 2017 à 2019	14
Présentation générale du plan d'action 2017-2019	14
Adoption, diffusion et mise en œuvre	17
Coordonnées pour joindre un représentant ou une représentante de l'organisation	18

Introduction

Le 17 décembre 2004, le gouvernement du Québec modifiait la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (ci-après appelée « la Loi ») afin d'accentuer la responsabilisation des acteurs publics et privés envers les personnes handicapées et leur intégration à la société. L'article 1 de la Loi définit l'expression « personne handicapée » comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ». Quant à l'article 61.1, il prévoit que les ministères et organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ainsi que les municipalités qui comptent plus de 15 000 habitants ont l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et de le rendre public.

Deux politiques ont été adoptées au cours des dernières années, soit *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* et *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*. La première est un cadre de référence destiné aux ministères et organismes, aux municipalités ainsi qu'aux organismes privés afin d'orienter leurs efforts à l'égard de l'intégration des personnes handicapées. La seconde, qui s'adresse aux ministères et organismes, vise à mettre en place toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public.

S'adressant aux clientèles et aux employés de Retraite Québec, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2019 est le premier de l'organisme. Il a été rédigé selon le modèle proposé par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)¹ pour se conformer à la Loi en ce qui a trait à la production du plan d'action. De ce fait, le portrait de l'organisation y est tracé, et son engagement à réduire les obstacles auxquels font face les personnes handicapées y est confirmé. On y trouve également un bilan des mesures prises en 2016 par Retraite Québec dans son plan d'action organisationnel ainsi que la reddition de comptes gouvernementale. La section principale du plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH), quant à elle, porte sur les obstacles ciblés et les mesures retenues pour les années 2017 à 2019 en vue de poursuivre l'amélioration des mesures d'intégration des personnes handicapées. Cette section comporte aussi dix objectifs de même que des indicateurs de suivi et des cibles pour chacun d'eux. Enfin, des informations sur l'adoption, la diffusion et la mise en œuvre du PAPH ainsi que les coordonnées des personnes-ressources sont communiquées.

1. L'OPHQ a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi et de s'assurer, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés, que les ministères et leurs réseaux, les municipalités, et les organismes publics et privés poursuivent leurs efforts en vue d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées de s'intégrer à la vie en société et d'y participer pleinement.

Portrait de Retraite Québec et de ses secteurs d'activité

Retraite Québec dispose d'un effectif de plus de 2 000 personnes pour effectuer l'ensemble de ses activités.

Le siège de Retraite Québec est situé à Québec, et ses installations sont constituées de dix centres de services qui se trouvent dans différentes régions de la province.

Mission

Retraite Québec administre le Régime de rentes du Québec, les régimes de retraite du secteur public et le Soutien aux enfants. Elle assure l'encadrement des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite. De plus, elle fait la promotion de la planification financière de la retraite. Par sa mission, Retraite Québec concourt à l'évolution du système de retraite et contribue à la sécurité financière des Québécoises et Québécois.

Vision

Être l'organisation de référence en matière de retraite, reconnue pour son expertise, sa performance, la qualité de son service à la clientèle et son milieu de travail².

Secteurs d'activité

Certains des produits et services offerts par Retraite Québec sont destinés aux personnes handicapées, soit la rente d'invalidité, la rente d'enfant de personne invalide, le montant additionnel pour invalidité destiné aux bénéficiaires d'une rente de retraite, le supplément pour enfant handicapé et le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels. Voici quelques données, dressant un portrait global de l'organisation, en date du 31 décembre 2016 :

Régime de rentes du Québec (RRQ)

- 4 117 000 cotisants et cotisantes
- 1 977 526 bénéficiaires
- **Rente d'invalidité**
 - 63 885 bénéficiaires
- **Rente d'enfant de personne invalide**
 - 6 745 bénéficiaires
- **Montant additionnel pour invalidité destiné aux bénéficiaires d'une rente de retraite**
 - 898 bénéficiaires

2. Telle qu'elle est énoncée dans le Plan stratégique 2017-2019 de Retraite Québec déposé à l'Assemblée nationale le 25 avril 2017.

Régimes de retraite du secteur public (RREGOP³, RRPE⁴, etc.)

- 30 régimes administrés (régimes de retraite, régimes de prestations supplémentaires et régimes d'assurances)
- 570 261 participants actifs
- 527 701 participants non actifs
- 380 091 prestataires, dont 346 608 retraités

Régimes complémentaires de retraite (RCR)

- Surveillance des RCR
 - 1 022 régimes surveillés
 - 721 370 participants actifs
 - 668 682 participants non actifs et bénéficiaires
- Administration de rentes de retraités
 - 24 régimes administrés
 - 3 144 retraités

Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)

- 9 régimes surveillés
- 5 302 employeurs offrant un RVER
- 32 941 participants

Soutien aux enfants (SAE)

- 870 571 familles bénéficiaires
- 1 482 567 enfants
- **Supplément pour enfant handicapé**
 - 35 374 familles bénéficiaires
 - 36 419 enfants handicapés
- **Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels**⁵

3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

4. Régime de retraite du personnel d'encadrement.

5. Ce programme a été mis en place en juin 2016. Au moment où ce plan d'action était rédigé, aucune donnée n'était disponible.

Engagement de Retraite Québec à réduire les obstacles

Les valeurs⁶ suivantes soutiennent les relations avec la clientèle de Retraite Québec, notamment avec les personnes handicapées :

Sens du service



Retraite Québec est à l'écoute des besoins et des attentes de ses clients et leur offre un service de qualité.

Respect



Retraite Québec traite ses clients et son personnel avec considération et fait preuve de discrétion, de reconnaissance et d'ouverture aux autres.

Engagement vers l'excellence



Ensemble, les membres du personnel de Retraite Québec veulent contribuer à la réalisation de la mission et de la vision de l'organisation, agissent avec professionnalisme ainsi qu'intégrité, et recherchent l'excellence.

Collaboration



Les membres du personnel de Retraite Québec travaillent ensemble, partagent leur expertise et la mettent au service de leurs collègues. Ils développent des partenariats pour obtenir de meilleurs résultats.

Bien que Retraite Québec soit une nouvelle organisation, elle s'appuie sur les connaissances, les habiletés et l'expérience acquises par son personnel au sein des deux anciennes organisations avant leur regroupement, soit la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et la Régie des rentes du Québec. Ainsi, les prochaines années serviront à harmoniser les mécanismes de coordination entre les différents secteurs de Retraite Québec pour répondre aux besoins des personnes handicapées. En plus de ces actions quotidiennes, la sensibilisation, la mise à jour et la connaissance des mesures d'urgence ainsi que l'employabilité font notamment partie des secteurs d'activité pour lesquels Retraite Québec a adopté des mesures à l'égard des personnes handicapées.

En terminant, Retraite Québec souligne son engagement à répondre aux standards adoptés par le Conseil du trésor en ce qui a trait à l'accessibilité Web ainsi que les efforts qu'elle a fournis à cet effet, et ce, dès sa création.

6. Telles qu'elles sont énoncées dans le Plan stratégique 2017-2019 de Retraite Québec déposé à l'Assemblée nationale le 25 avril 2017.

Bilan des mesures prises au cours de l'année 2016

En 2016, de par la création de l'organisme, Retraite Québec n'avait pas de plan d'action distinctif à l'égard des personnes handicapées. Toutefois, soucieux de l'importance d'accroître la participation sociale des personnes handicapées au sein de la société, l'organisme a inclus un objectif concernant l'intégration de ces dernières dans le plan d'action organisationnel 2016.

Objectif

Sensibiliser et informer l'ensemble du personnel sur les outils et services offerts qui favorisent l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées

Indicateur	Cible	Résultat au 31 décembre 2016
Nombre d'activités de sensibilisation réalisées	Au moins 1 activité	Trois membres du personnel ayant un handicap ont été rencontrés afin de discuter des adaptations nécessaires à leur environnement de travail. Une capsule présentant leur témoignage a été diffusée sur le site intranet.
Nombre de capsules d'information diffusées sur le site intranet	Au moins 3 capsules	Trois capsules ont été diffusées sur le site intranet. La première a permis de lancer la 20 ^e Semaine des personnes handicapées, la deuxième présentait les obligations et les responsabilités de chacun des acteurs de l'organisation, et la dernière, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, décrivait les différents types d'obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

Reddition de comptes gouvernementale

Politique gouvernementale *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

En juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la politique gouvernementale intitulée *À part entière* : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Celle-ci a comme objectif ultime d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur une période de dix ans et s'appuie sur la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique, le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) a été élaboré; il contient 63 engagements relevant de 24 ministères et organismes publics qui doivent faire l'objet d'un suivi annuel.

Retraite Québec n'est pas responsable d'une action particulière du PEG. Toutefois, elle participe à certains travaux en tant que collaboratrice et s'assure que ses gestes posés à l'égard des personnes handicapées soient en concordance avec la politique. De plus, deux engagements énoncés dans le PEG visent l'ensemble des ministères et organismes.

Voici les réalisations de Retraite Québec pour l'année 2016.

Réalisations au regard du PEG 2015-2019

Engagement du PEG 2015-2019

1. Rendre public annuellement, tel que prévu par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant des mesures qui contribueront significativement à l'atteinte des défis et résultats attendus de la politique *À part entière*

Responsables	Collaborateur	Échéance
--------------	---------------	----------

Tous les ministères et organismes publics assujettis	–	En continu
--	---	------------

Résultats entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016

Pour sa première année d'existence, Retraite Québec n'avait pas de plan d'action spécifique à l'égard des personnes handicapées en 2016. Toutefois, elle avait inclus un objectif et deux indicateurs dans son plan d'action organisationnel 2016, publié sur son site Web.

Engagement du PEG 2015-2019

4. Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille

Responsable	Collaborateurs	Échéance
MFA ⁷	MEES ⁸ , MTESS ⁹ , MSSS ¹⁰ , OPHQ et Retraite Québec	2016

Résultats entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016

Retraite Québec collabore aux travaux du Comité interministériel sur la simplification des démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés. Ce comité, mis sur pied en 2013, a pour mandat de trouver des moyens de simplifier, de faciliter et d'accélérer les démarches d'accès à ces programmes. Comme Retraite Québec administre, pour le MFA, le supplément pour enfant handicapé et, depuis le 22 juin 2016, le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, elle participe aux divers travaux de ce comité.

L'ensemble des membres du comité a entrepris, en 2014, les travaux associés à la première piste de solution retenue, soit l'établissement d'une vision commune, de portée nationale, des principaux termes employés relativement au handicap dans les programmes gouvernementaux.

La vision a fait l'objet d'une première tournée d'approbation en 2015 auprès des ministères et des organismes collaborateurs, et une deuxième tournée a eu lieu en 2016. Les commentaires à ce propos ont été transmis, et le MFA est responsable de parachever le document concernant la vision commune.

Engagement du PEG 2015-2019

7. Appliquer, dans le contexte de la révision permanente des programmes, la clause législative stipulant que le ministre responsable « est consulté lors de l'élaboration de mesures prévues par les lois et règlements qui pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées » (article 61.2)

Responsables	Collaborateur	Échéance
Tous les ministères et organismes publics	OPHQ	2019

Résultats entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016

Lors de l'élaboration du programme de supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, l'OPHQ a siégé au comité ministériel au cours de l'année 2016.

7. Ministère de la Famille.

8. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

9. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

10. Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Autres actions à l'égard des personnes handicapées

Action

1. Participer au comité interministériel sur les enfants handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Responsable	Collaborateurs	Échéance
MEES	MSSS, MFA, OPHQ et Retraite Québec	2016

Résultats au 31 décembre 2016

Le mandat de ce comité est d'assurer la cohérence des interventions des différents ministères et organismes auprès des enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Le cas échéant, il consiste aussi à proposer les mesures de resserrement à mettre en place. Il vise également à instaurer des mécanismes pour faciliter le passage et le suivi des enfants entre le réseau de la santé et le réseau de l'éducation.

Retraite Québec a participé aux deux rencontres qui se sont tenues jusqu'à présent.

Action

2. Effectuer la révision du règlement qui encadre le supplément pour enfant handicapé

Responsable	Collaborateurs	Échéance
Retraite Québec	MFQ ¹¹ et MFA	–

Résultats au 31 décembre 2016

L'objectif de cette révision réglementaire est d'actualiser le règlement qui encadre le supplément pour enfant handicapé. Depuis 2000, ce dernier n'a pas été revu en fonction des avancées médicales, de l'évolution des approches thérapeutiques et du vocabulaire associé aux types de handicaps.

Les travaux d'actualisation sur les troubles des fonctions mentales (antérieurement appelés *troubles du développement*) et les consultations des organismes représentatifs de la clientèle concernés par ces handicaps ont été terminés en 2016. Les modifications apportées à cette section du règlement ont été publiées dans un bulletin d'information par le ministère des Finances, le 23 septembre 2016. L'entrée en vigueur des modifications a eu lieu le 1^{er} janvier 2017.

11. Ministère des Finances.

Action

3. Consulter la population sur le Régime de rentes du Québec

Responsable	Collaborateurs	Échéance
Commission des finances publiques	MFQ et Retraite Québec	2017

Résultats au 31 décembre 2016

L'article 218.1 de la Loi sur le régime de rentes du Québec prévoit que, au moins tous les six ans, la commission compétente de l'Assemblée nationale tient une consultation publique portant sur l'examen de l'application de cette loi. En décembre 2016, le ministre des Finances a annoncé la tenue d'une consultation publique sur le Régime de rentes du Québec en commission parlementaire concernant les mesures proposées dans le document de consultation *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle*. Cette consultation, qui s'est tenue du 17 au 20 janvier 2017, a permis de faire le point sur le Régime, en particulier sur les prestations pour invalidité, et de consulter la population sur la possibilité de rajuster ces prestations en fonction des réalités démographiques et socioéconomiques.

Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et accès à l'égalité en emploi

La Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées est soutenue par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et elle propose un objectif de résultats à atteindre en dix ans, soit d'ici à 2018. Elle vise à assurer l'égalité en emploi aux personnes handicapées et à augmenter leur participation au marché du travail. Elle propose un équilibre entre ce qui relève de la responsabilité proprement dite des acteurs du marché du travail, notamment en matière d'embauche et d'adaptation dans les milieux de travail, et ce qui nécessite la contribution ou l'intervention de l'État.

L'une des principales idées de cette stratégie consiste à mobiliser les acteurs du marché du travail et à les inciter à fournir les efforts nécessaires afin que les personnes handicapées s'intègrent mieux et à plus long terme au marché du travail.

Retraite Québec n'a pas d'engagement formel à l'égard de cette stratégie. Toutefois, elle s'assure que les actions prévues dans son plan d'action à l'égard des personnes handicapées sont en concordance avec celle-ci.

Il est difficile de déterminer le nombre de personnes handicapées au sein de l'organisation, car il n'y a pas d'obligation pour les membres du personnel de faire état de leur situation. Selon les données connues, en 2016, le nombre de personnes handicapées travaillant à Retraite Québec était de 32.

Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

En décembre 2006, la politique gouvernementale intitulée *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a été adoptée. Cette politique a pour but de mettre en place au sein de l'administration publique toutes les conditions permettant aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Conformément à cette politique, les ministères et organismes doivent rendre compte, dans leur plan d'action annuel, des mesures d'accommodement mises en place en vue de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services offerts au public ainsi que du nombre de plaintes reçues et traitées.

En 2016, Retraite Québec a mis en œuvre les mesures d'accommodement suivantes quant à l'adaptation de ses documents et de ses services :

- La majorité des documents électroniques PDF publiés sur le site Web respectent les standards relatifs à l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor. Pour les documents qui ne sont pas en format PDF, une assistance est offerte à toute personne désirant les obtenir dans un format adapté à ses besoins.
- Retraite Québec a répondu à deux demandes d'adaptation d'un document en gros caractères et a assumé les frais associés à des services d'interprétation pour trois citoyens ayant eu recours à ses services.

Dans le cadre de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, Retraite Québec n'a reçu en 2016 aucune plainte concernant l'accès aux documents et les services offerts aux personnes handicapées. L'organisation prend au sérieux toutes les plaintes reçues. En ce sens, le Commissaire aux plaintes et à l'amélioration des services de Retraite Québec a pour mandat de déterminer les causes de l'ensemble de ces plaintes et de formuler des recommandations visant l'amélioration du service.


Obstacles ciblés et mesures retenues pour les années 2017 à 2019

Présentation générale du plan d'action 2017-2019

L'OPHQ propose une démarche d'élaboration du plan d'action en se fixant des objectifs selon les obstacles, relevés par l'organisation, à l'intégration des personnes handicapées. Cela revient à prendre en considération les facteurs environnementaux pouvant entraver la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées, à mettre en place des mesures de réduction d'obstacles et à en faire le suivi à l'aide d'indicateurs.

Les bilans antérieurs et la consultation interne réalisée en 2015 démontrent que certains obstacles sont toujours présents malgré les efforts déployés jusqu'à ce jour. Bien qu'il ne soit pas exhaustif, le tableau suivant présente les obstacles sur lesquels Retraite Québec peut agir au cours des trois prochaines années. Des objectifs, des mesures, des indicateurs, des cibles et des responsables ont été déterminés pour chacun d'eux. Ce plan d'action pourra être bonifié et mis à jour au moment de la réalisation des bilans annuels.

Secteur d'activité	Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	Cible	Responsable
Rente d'invalidité	Difficulté d'adaptation du programme de la rente d'invalidité du Régime de rentes du Québec à l'évolution de certaines réalités sociales	Assurer l'évolution du programme de la rente d'invalidité	Réaliser l'évaluation de la rente d'invalidité	Production du rapport d'évaluation de la rente d'invalidité	D'ici le 31 décembre 2018	Vice-présidence aux politiques et aux programmes
Intervention auprès de la clientèle	Incohérence des interventions auprès des enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Assurer la cohérence des interventions des différents ministères et organismes auprès des enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	Participer au comité interministériel sur les enfants handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	Taux de présence au comité interministériel	Présence à toutes les rencontres en 2017 Note : Cible à être établie annuellement en fonction de la viabilité du comité	Vice-présidence aux services à la clientèle

Secteur d'activité	Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	Cible	Responsable
Employabilité	Méconnaissance de la part des gestionnaires des objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité en emploi	Augmenter l'embauche des personnes handicapées au sein du personnel	Transmettre aux gestionnaires un communiqué leur rappelant l'importance d'atteindre la cible gouvernementale de représentativité des personnes handicapées (2 % du personnel régulier)	Une communication aux gestionnaires	Annuellement	Vice-présidence aux services à l'organisation
				Proportion des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier total de Retraite Québec	2 % annuellement	
			Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès de l'ensemble des gestionnaires afin d'accroître le nombre de projets d'emploi ¹²	Un projet PDEIPH proposé au Centre de services partagés du Québec	Annuellement	Vice-présidence aux services à l'organisation
						
Accueil des employés ayant un handicap	Méconnaissance des services offerts aux employés ayant une situation particulière lors de leur arrivée ou de leur déménagement au sein de l'organisation	Informar le personnel de l'arrivée ou du déménagement d'une personne handicapée afin que chaque service concerné puisse prendre les mesures adéquates	Mettre à jour l'aide-mémoire concernant l'accueil d'un nouvel employé afin de sensibiliser les gestionnaires sur le rôle qu'ils ont à jouer lors de l'arrivée d'une personne handicapée	Aide-mémoire mis à jour	Disponible sur l'intranet d'ici le 31 décembre 2017	Vice-présidence aux services à l'organisation
Mesures d'urgence	Méconnaissance du personnel à l'égard de la procédure d'évacuation, y compris les mesures prévues pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement	Évacuer les employés handicapés de façon efficace et sécuritaire lors de situations d'urgence dans les locaux	Réviser les procédures d'urgence	Procédures d'urgence concernant les personnes handicapées révisées et mises à jour dans l'ensemble des édifices où Retraite Québec est présente	31 décembre 2017	Vice-présidence aux services à l'organisation
			Réaliser une activité de communication ayant pour but de faire connaître les plans d'évacuation et les mesures d'urgence des différents bureaux	Diffusion d'une capsule d'information sur le site intranet	Annuellement	Vice-présidence aux services à l'organisation

12. Il s'agit de la même mesure que l'action 10 du Plan d'action de développement durable 2017-2020 de Retraite Québec.

Secteur d'activité	Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateur	Cible	Responsable
Sensibilisation du personnel	Méconnaissance des obstacles à l'intégration des personnes handicapées	Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées, se tenant en juin de chaque année	Réaliser une activité et diffuser deux capsules d'information sur le site intranet	Une activité réalisée et deux capsules diffusées	Annuellement	Vice-présidence aux services à l'organisation
		Souligner la Journée internationale des personnes handicapées	Réaliser une activité ou diffuser une capsule sur le site intranet	Une activité réalisée ou une capsule diffusée	Annuellement	Direction générale de la planification et de la performance
		Promouvoir le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Diffuser une capsule sur le site intranet au moment de la parution du plan d'action et lors de la publication des bilans	Diffusion d'une capsule	Annuellement	Direction générale de la planification et de la performance
		Recueillir les besoins du personnel handicapé ainsi que les obstacles pouvant nuire à son intégration sociale et professionnelle	Former un groupe de travail composé d'employés de divers secteurs, handicapés et non handicapés, afin de mieux cibler les problèmes rencontrés et de dégager les mesures et actions à prendre dans la mise à jour du plan d'action 2017-2019	Mise en place du groupe de travail et mise à jour du PAPH 2017-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du groupe de travail d'ici le 31 décembre 2017 • Une rencontre du groupe de travail annuellement • Mise à jour du PAPH au besoin 	Direction générale de la planification et de la performance
Gestion des ressources matérielles	Inaccessibilité de certains biens et services publics aux personnes handicapées	Assurer un processus d'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées	Intégrer le critère d'accessibilité aux personnes handicapées dans la Politique sur l'acquisition ou la location de biens et services de Retraite Québec	Politique interne intégrant l'accessibilité dans le processus d'approvisionnement en biens et services rédigée	31 décembre 2017	Vice-présidence aux services à l'organisation

Adoption, diffusion et mise en œuvre

Le présent plan d'action a été adopté le 30 mars 2017 par le conseil d'administration de Retraite Québec, qui fait connaître à son personnel son plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur son site intranet au moyen d'une communication électronique. Ce plan d'action a été acheminé à l'Office des personnes handicapées du Québec. Il est aussi publié sur le site Web de Retraite Québec, à l'adresse **www.retraitequebec.gouv.qc.ca**, où il est possible de le consulter à l'aide d'un lecteur d'écran. Il est également possible de se procurer ce document en gros caractères en composant le 1 800 463-5185.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2019 a été élaboré en consultant plusieurs unités administratives de l'organisation. Ce PAPH fera l'objet d'un bilan annuel. Il pourrait être modifié ou bonifié annuellement, au besoin.

La coordonnatrice des services aux personnes handicapées et du PAPH a pour rôle de s'assurer de l'état d'avancement des travaux et de déterminer les mesures à prendre pour atteindre les objectifs. Elle fait un bilan en milieu d'année pour évaluer les résultats. Ces résultats préliminaires, qui seront utiles à l'élaboration de la reddition de comptes annuelle, seront présentés au conseil d'administration de Retraite Québec.

Il faut noter que toutes les vice-présidences et la direction générale sont responsables de l'atteinte de chaque objectif de ce plan d'action.

Coordonnées pour joindre un représentant ou une représentante de l'organisation

Pour joindre la coordonnatrice des services aux personnes handicapées et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame Marie-France Soucy, directrice générale de la planification et de la performance
2600, boulevard Laurier, bureau 640, Québec (Québec) G1V 4T3
Téléphone : 418 657-8725, poste 4004
Courriel : marie-france.soucy@retraitequebec.gouv.qc.ca

Pour des demandes d'information, des commentaires ou des suggestions en lien avec le plan d'action :

Madame Manon Bilodeau, conseillère en gestion de la performance
2600, boulevard Laurier, bureau 640, Québec (Québec) G1V 4T3
Téléphone : 418 657-8725, poste 4409
Courriel : manon.bilodeau@retraitequebec.gouv.qc.ca

Pour les services internes à l'organisation :

Madame Élisabeth Allard, directrice des ressources humaines
2600, boulevard Laurier, bureau 544, Québec (Québec) G1V 4T3
Téléphone : 418 657-8720, poste 3544
Courriel : elisabeth.allard@retraitequebec.gouv.qc.ca

Pour les services à la clientèle :

Monsieur Mario Leblond, directeur des centres des relations avec la clientèle
2600, boulevard Laurier, bureau 256, Québec (Québec) G1V 4T3
Téléphone : 418 657-8716, poste 3510
Courriel : mario.leblond@retraitequebec.gouv.qc.ca

